

FEAMP –

Mesure 31 : l'aide à la création d'entreprises pour les jeunes

### Acquisition d'un navire de pêche professionnelle d'occasion

M. BODZEN, âgé de 33 ans n'a jamais été propriétaire d'un navire de pêche professionnelle et il remplit à ce titre les conditions de recevabilité de la mesure d'aides à la création d'entreprises pour les jeunes.

Depuis 2018, il est titulaire du certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche et il a exercé pendant 11 mois en qualité de patron pêcheur professionnel.

Pour démarrer son entreprise, **il sollicite le FEAMP** pour le soutenir dans l'acquisition du navire MELODIE. Il souhaite pratiquer son activité professionnelle depuis le port de Saint-Gilles. Avec ce navire de 3ème catégorie, il pourra aussi bien pêcher des poissons pélagiques à la traîne ou à la dérive, utiliser des palangres verticales autour des DCP ancrés ou pêcher des poissons de fond à la ligne manuelle, au moulinet pour grands fonds...

#### Quelques indicateurs de l'opération :

- 1 emploi créé
- 4 tonnes de poissons/an

**Coût de l'opération et financement éligible : 15 000 €**

**UE FEAMP : 2 812,50 €**

Etat : 937,50 €

Maître d'ouvrage : 11 250 €



Ce projet est cofinancé par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche